

**Extrait N° 8 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 18 JUIN 2010

L'an deux mil dix, le dix huit juin à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **9 juin 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex - Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - Mme BARET Liliane - M. BADER Ricardot - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel - Mme BETON Fernande.

Absent : M. FERRERE Eric.

Procuration : M. RIVIERE Lucien a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

**AFFAIRE N° 8 / Eau potable
- Présentation du rapport annuel**

Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il est porté à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel afférent au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'année 2009.

.../...

RAPPORT ANNUEL 2009

- Nature du service : exploitation par affermage
- Contrat approuvé le 19/12/97 avec une échéance au 31/12/2009.
Nouveau contrat en vigueur depuis le 1^{er}/01/2010 pour une durée de 10 ans
- Société fermière : la CISE
- Nombre d'habitants : 10 255

I – Indicateurs techniques

Ressources totales :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
M3 produits	1 163 360	1 200 616	1 217 796	1 248 284	1 185 736	1 186 519
Evolution	+ 0,24 %	+ 3.20 %	+ 1.43 %	+ 2.50 %	- 5.01 %	+ 0.06 %

Détail des ressources

Ressources totales en m3 pour 2009		
Point de prélèvement	Nature des ressources utilisées	Volume m3/an
Cadet – Dussac – Fourcade	Eau de surface	149 545
Brûlé	Eau souterraine	55 843
Bananes	Eau de surface	244 819
Ruisseau	Eau de surface	268 770
La Moque et Lucas	Eau de surface	4 800
Bras Sec	Eau de surface	5 001
Azéma	Eau de surface	9 561
Sous total Ressources propres		738 339
Volume importé du Bras de Cilaos – Eau de surface		448 180
TOTAL RESSOURCES (Production + importation)		1 186 519

Volumes

	2008	2009	Variation
Volume produit	692 895	738 339	+ 6.56 %
Volume importé	492 840	448 180	- 9.06 %
Volume exporté vers St-Leu	23 60	29 755	+ 25.23 %
Volume mis en distribution	1 161 975	1 156 764	- 0.45 %

Consommation détaillée et nombre d'abonnés

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
M3 facturés clients	736 931	762 957	772 055	796 602	747 337	738 339
Volumes estimés	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Total M3 consommés	766 931	792 957	802 055	826 602	777 337	768 339
Evolution %	+ 0.66	+ 4.09	+ 1.15	+ 3.06	- 5.96	- 1.15
Nombre de clients	3 320	3 521	3 750	3 915	4 068	4 119
Evolution %	+ 3.65	+ 6.06	+ 6,50	+ 4.4	+ 3.91	+ 1.24
M3 consommés/clients/an	222	217	206	211	191	186

Nombre de branchements communaux : 39

Rendement du réseau

Le rendement du réseau est de **71.23 % en 2009** contre **70.13 % en 2008**.

.../...

La longueur du réseau est de 87 km :

- acier	14 486 ml
- fonte :	44 128 ml
- PVC :	17 615 ml
- polyéthylène :	10 454 ml

Données relatives à la qualité de l'eau

Le contrôle de la qualité de l'eau s'opère de deux façons : l'auto-contrôle par la société fermière et le contrôle par la DRASS.

1) L'auto-contrôle est assuré directement par les fontainiers qui disposent de trousse d'analyses permettant de mesurer le chlore libre, le chlore total et la turbidité en tout point du réseau soit chez le particulier, soit à la sortie des réservoirs.

2 104 contrôles de ce type ont été réalisés en 2009.

Cet auto-contrôle permet de vérifier le taux de désinfectant à la fois sur les sites de traitement ainsi que sur le réseau. Les résultats permettent de dégager un taux de conformité globale de **63 %**. De nombreuses non-conformités sont liées au dépassement de la norme de turbidité.

Pour améliorer ce paramètre, outre les désinfections sur place, il convient d'équiper les différents sites d'unités de traitement.

2) Le contrôle par la DRASS

Sur la base de l'article R1 321-1 et suivants : la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales assure des prélèvements ponctuels. Les analyses sont réalisées par le laboratoire départemental d'épidémiologie et d'hygiène du milieu.

Dans les cas des résultats non-conformes sur les eaux de production ou de distribution chez les particuliers, la société fermière, avisée immédiatement, intervient très rapidement pour rétablir les dosages ou prendre les dispositions nécessaires à une restriction voire une interruption de la distribution.

70 analyses microbiologiques et 68 analyses physico-chimiques ont été réalisées en 2009.

Les résultats des analyses montrent :

- un taux de conformité microbiologique de 82.9 %
- un taux de conformité physico-chimique de 86.8 %.

Les informations de l'A.R.S. (Agence de Santé Océan Indien) sur la qualité de l'eau distribuée en 2009 sont annexées au présent rapport.

II – Les indicateurs financiers

a) Le prix de l'eau

- Modalités de la tarification en 2009

La tarification comprend la part fermière et la part communale. La part fermière se subdivise en deux parties :

- une part fixe
- une part proportionnelle au volume réellement consommé.

La tarification est effectuée par tranche soit :

- de 0 à 90 m³
- au-delà de 90 m³
- Partie fixe trimestrielle

Les volumes consommés sont constatés trimestriellement et il est procédé à 04 facturations par an avec 02 relevés des compteurs.

- Modalités d'évolution et de révision de cette tarification :

. Part communale :

Le montant de la surtaxe peut être révisé annuellement par délibération du conseil municipal. Son montant est de 0.4650 €. Au titre de l'année 2009, les recettes totales de surtaxes émises s'élèvent à 432 665.77 euros.

. Part fermière :

Les prix fixés par le délégataire font l'objet d'une révision deux fois par an :

- début du 1^{er} trimestre
- début du 2nd trimestre

La formule de révision est précisée à l'article 33 du cahier des charges approuvé le 19/12/97 et modifié par avenant en date du 07/08/98.

La recette annuelle facturée par le délégataire est de 699 038.36 €

a) Eléments relatifs au prix de l'eau :

Part délégataire au 31/12/2009

Tranches semestrielles	Prix H.T.
De 0 à 90 m ³	0.3871 €/m ³
Au-delà de 90 m ³	0.7543€/m ³
Partie fixe semestrielle	23.91 €

Part communale

Par m3 consommé	0.4650 €/m3
-----------------	-------------

L'ensemble de ces éléments est soumis au taux de TVA de 2.10 %.

(voir présentation d'une facture type de 60 m3, 120 et de 240 m3) (Annexes)

b) Travaux :

- Réalisés en 2009 au chapitre 23 : 229 414.73 €
- Restes à réaliser 2009 : 12 494.00 €

Les travaux réalisés en 2009 par la Commune ont notamment porté sur les **travaux** relatifs au renforcement du réseau sur le Quartier du Ruisseau Amont et sur le Chemin Joseph Baronce.

Pour l'exercice 2010, il est prévu de consacrer des crédits à la poursuite des travaux d'amélioration et d'extension du réseau.

c) Tableau d'évolution de la dette au 1^{er} janvier 2009 (voir annexe)

Après avoir obtenu quelques renseignements techniques complémentaires, le conseil municipal prend acte du **rapport annuel 2009** du service de **l'eau potable**.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,